

CERTIFICAT MEDICAL
en vue de soins psychiatriques à la demande d'un Tiers
Procédure normale ou en cas de péril imminent
Visée à l'art. L3212-1 du code de la Santé Publique

Je soussigné(e), Docteur

certifie avoir examiné ce jour M

né(e) le

demeurant à

présentant

.....

.....

.....

.....

.....

J'atteste que ses troubles mentaux rendent impossible son consentement aux soins psychiatriques, que son état impose des soins immédiats assortis d'une surveillance constante en milieu hospitalier et, en application de l'art. L3212-1 du code de la Santé Publique.

Fait à Le

Cachet et Signature du Médecin

Je suis dans l'impossibilité matérielle de dactylographier ce certificat médical

NB : Dans le cas où le médecin n'a pas son cachet, il reprecise son n° d'ordre. Pour les remplaçants, ils font figurer leur n° ADELI.